

Location à Barcelone, par spotahome

Par Mariezen56, le 29/05/2019 à 15:56

Bonjour,

Je souhaite annuler une location à Barcelone, réservation électronique sur le site spotahome. Un prélèvement bancaire de réservation à déjà été effectué. Refus de leur part de me rembourser.

Que recours ai-je? Il y a t'il une loi de rétractation?

Par Visiteur, le 29/05/2019 à 16:59

Bonjour

Sauf accord avec le bailleur, les versements d'avance sont considérées comme des arrhes et si cela ne rend pas la location définitive, quand le locataire renonce à louer, il perd ses arrhes.

De plus, ce site vous met en relation "mais ne représente aucune partie dans les accords établis entre propriétaires et locataires et n'est pas non plus un courtier immobilier ou un agent".